

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2734

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2734**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 donne comme objectif de soutenir le développement économique, notamment par des actions assurant le maintien et le développement du tissu économique pourvoyeur d'emplois, en assurant un accueil efficace et raisonné des entreprises. Ces objectifs sont traduits désormais dans le schéma d'accueil des entreprises (SAE), adopté le 2 novembre 2009. Les entreprises sont, en effet, génératrices d'emplois et de recettes et participent au rayonnement national et international de l'agglomération. L'objectif est ainsi de permettre un développement économique cohérent et de veiller à créer un environnement favorable pour les entreprises et la sécurité des salariés.

Deux types d'aménagement sont plus particulièrement menés par la Communauté urbaine de Lyon en faveur des entreprises :

- d'une part, la requalification des voiries, le jalonnement et la signalétique dans les zones d'activités dites prioritaires, qui bénéficient d'un programme pluriannuel d'investissements et d'un programme d'actions détaillées (pour mémoire, ces zones sont Craponne, Lyon nord, Lyon sud-est, Meyzieu Jonage, Mi-Plaine, La Mouche, Périca, La Soie-La Rize, la Vallée de la Chimie, et le Pôle économique ouest),

- d'autre part, l'intervention spécifique, hors ces zones, en réponse aux sollicitations ad hoc d'entreprises. Ce dernier dispositif dit non territorialisé s'intègre dans une offre de services complète et qualitative et fait l'objet d'un suivi précis et d'une évaluation régulière.

En effet, la Communauté urbaine est régulièrement sollicitée par des entreprises pour des interventions sur l'espace public en dehors des zones industrielles. Ces entreprises rencontrent principalement des problèmes de sécurité ou d'accessibilité à leur site.

Ainsi, par délibération n° 2010-1315 du 15 février 2010, la Communauté urbaine a approuvé une intervention à hauteur de 50 000 € permettant le réaménagement des trottoirs de la rue Alfred de Musset à Villeurbanne, ainsi que la mise en place de coussins berlinois, en réponse à une problématique de sécurisation de la traversée de la chaussée pour les salariés d'Alstom.

De même, par délibération n° 2011-2078 du 4 avril 2011, la Communauté urbaine a approuvé une intervention à hauteur de 600 000 € pour réaliser ou aménager les liaisons piétonnes entre le pôle multimodal de Vénissieux et l'entrée de l'entreprise Iris Bus, facilitant ainsi le recours aux transports en commun pour les trajets domicile-travail des 450 salariés de ce site.

Deux entreprises ont fait part de nouvelles problématiques de sécurité pour leurs salariés en 2011. Il s'agit de :

- l'entreprise Bio Mérieux, implantée à Marcy l'Etoile, qui compte plus de 1 300 salariés et accueille 300 visiteurs par jour. Elle a interpellé la Communauté urbaine sur la dangerosité de l'accès à son site compte tenu de la vitesse de circulation sur le Chemin de l'Orme. Il est, aujourd'hui, proposé de réaliser deux plateaux piétonniers et d'implanter un radar pédagogique afin de sécuriser la traversée entre le site et son parking et de réduire la vitesse de circulation,

- l'entreprise SEB, dont le siège est localisé Chemin du Moulin Carron à Ecully. La voie d'accès au site ne dispose pas de cheminements piétons assurant une liaison sécurisée entre l'arrêt de transports en commun et l'entrée du site. Il est donc proposé de réaliser des trottoirs pour accompagner le développement de cette entreprise. En accord avec monsieur le Maire d'Ecully, ces travaux s'inscriront dans un projet global de sécurisation de l'ensemble du Chemin du Moulin Carron.

La mise en œuvre de ces deux interventions est évaluée à un montant de 350 000 € au total. Aussi, il est proposé une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée le 4 avril 2011 pour un montant de 300 000 € au budget principal et de 50 000 € HT au budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'intervention communautaire sur le dispositif Aménagements et requalifications non territorialisés réalisée dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises (SAE).

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, sur l'opération n° 2115 individualisée le 4 avril 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal et de 50 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement au titre de l'année 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 400 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.